



Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Commission patrimoine non bâti

Coupes de bois saison 2011/2012

Présents : M. BOUINEAU (32), M. CALISTO (57), M. COLLOT (20), Mme COULOMME-LABARTHE (27), M. GERARD (15), M. JACQUET (37), M. LAGUIONIE (24), M. LATASTE (39), M. LOBRE (74), M. MARBACHER (33), M. MEZIANE (78), M. REDON (52), M. TODERO (22).

Excusés : M. JORIGNÉ (7), M. SEGERAL (5)

Les propriétaires désireux d'effectuer des coupes de bois ou de s'informer sur celles-ci étaient conviés à venir s'exprimer le samedi 22/10/2011

Le secrétaire de l'ASL, rappelle le statut de la parcelle n°1424 : propriété indivise entre les propriétaires, gérée par l'ASL.

Bilan 2010-2011 :

Les règles édictées sont rappelées. Les propriétaires désireux de préserver le patrimoine commun mais conscients de la nécessité d'entretenir celui-ci s'entendent sur les règles suivantes.

- Le bois qui sera extrait de la parcelle n°1424 sera uniquement :
 - Issu d'arbres morts en place ou couchés
 - ou d'arbres vivants couchés, gênants ou dangereux
- L'abattage:
 - est interdit dans tous les autres cas sauf éventuellement pour éclaircir des bouquets de châtaigniers
 - est strictement prohibé pour les chênes.
- Les branchages résultant des coupes seront soit évacués, soit brûlés par petits tas sur des lieux dégagés et sous surveillance.
- Les coupes ne seront pratiquées que par les propriétaires et pour leur propre utilisation.

Les coupes envisagées l'an passé ont été pratiquées. Du bois est encore en attente d'évacuation. Certaines coupes ont été peu exploitées, d'autres ne sont pas terminées et seront donc continuées cette saison.

Etat de la forêt :

Dans le cadre du plan pluriannuel de travaux, le syndicat a envisagé d'effectuer des travaux forestiers et paysagers dans l'espace dit du « parc à chèvres » situé à l'ouest du bois. Si ces travaux sont agréés par l'assemblée générale de 2012, l'entrepreneur retenu devra abattre et nettoyer cet espace. Nous devons donc préventivement nous attacher à récupérer les bois morts ou procéder à des éclaircies sur ce lieu. Messieurs LATASTE, JACQUET et LOBRE qui travaillent dans le bas de ce secteur seront rejoints par M. MEZIANE qui opérera sur le reste de cet espace et sur le bas du lot 3. Les stocks de bois coupés devront être évacués avant les travaux (automne-hiver 2012 ?)

Il ne reste que peu de bois à terre ou d'arbres couchés de bon calibre à l'exception du secteur sud-ouest et en revenant vers le centre du bois.

Néanmoins il existe encore beaucoup de petits châtaigners morts. Certes ce ne sont pas des arbres de gros calibre, mais il est de notre intérêt d'en débarrasser la forêt.

Dans les prochaines années nous devons passer à des coupes sélectives d'entretien.

Coupes 2011-2012 :

Les personnes ci-dessous se sont déclarées désireuses de procéder à des coupes pour la saison 2011-2012, elles sont habilitées à le faire à condition de respecter les règles précédemment énoncées.

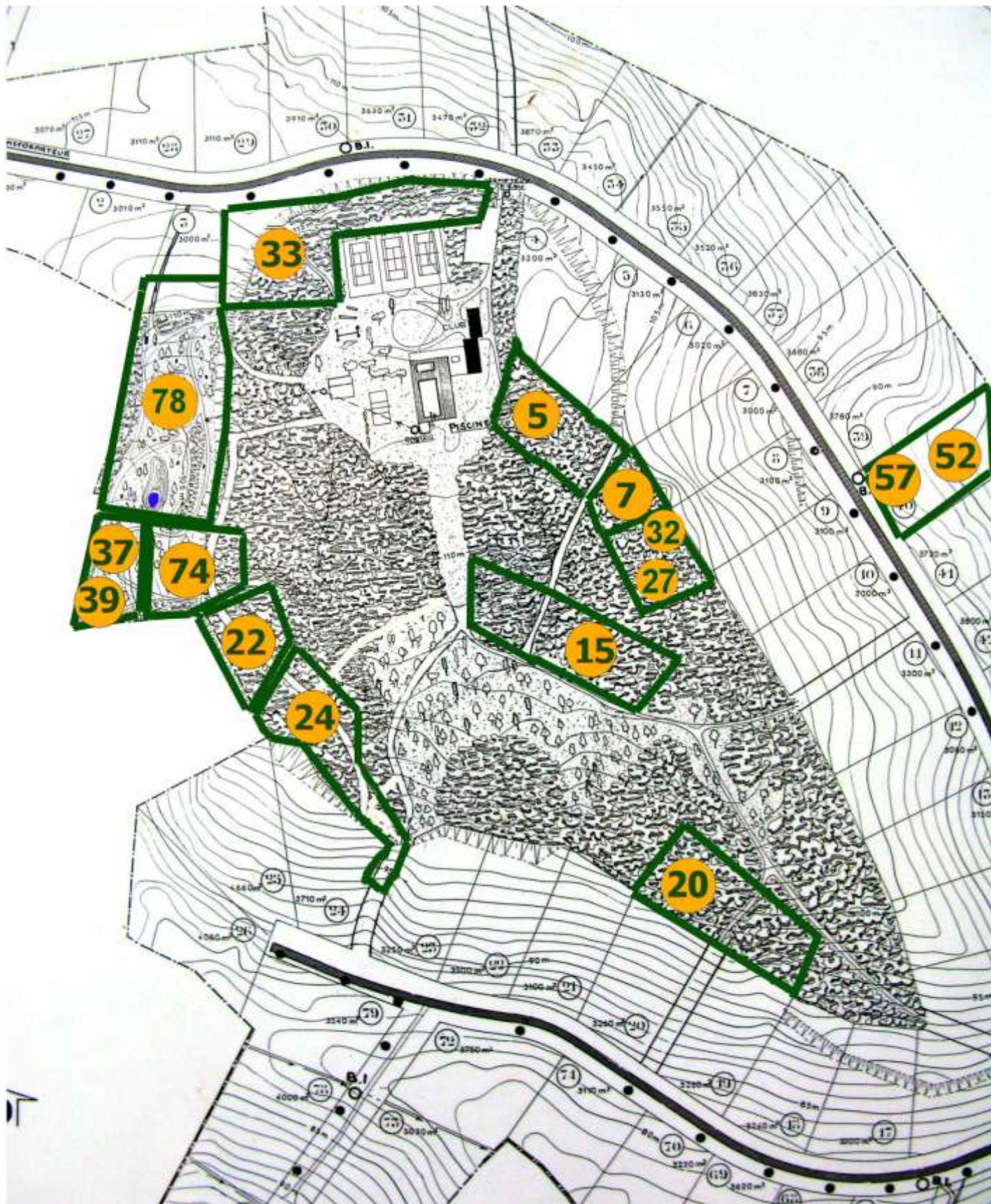
- Lot 5 : M. SEGERAL
- Lot 7 : M. JORIGNÉ
- Lot 15 : M. GERARD
- Lot 20: M. COLLOT
- Lot 22 : M. TODERO
- Lot 24 : M. LAGUIONIE
- Lot 27 : Mme COULOMME-LABARTHE
- Lot 32 : M. BOUINEAU
- Lot 33 : M. MARBACHER
- Lot 37 : M. JACQUET
- Lot 39 : M. LATASTE
- Lot 52 : M. REDON
- Lot 57 : M. CALISTO
- Lot 74 : M. LOBRE
- Lot 78 : M. MEZIANE

Les personnes présentes après avoir déclaré les lieux souhaités de leurs coupes ont ensuite effectué une reconnaissance sur le terrain. Les arbres à abattre seront marqués par les responsables des coupes sur leurs zones respectives.

Le plan des zones de coupes figurant en annexe est le résultat de ce travail.

Le secrétaire,
Patrick LAGUIONIE





Plan des coupes de bois 2011-2012